



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 3 février 2017 à 17h30

### **Vigilance de niveau ORANGE pour vent violent et pour le risque de vagues-submersion**

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France, a déclenché l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour le risque de **VAGUES-SUBMERSION**.

L'état d'alerte de niveau **ORANGE** pour vent violent est maintenu jusqu'au samedi 4 février 2017 à 16h00.

Des vents de secteur ouest, à l'arrière et au sud de la dépression, sont plus virulents: on relève 127 km/h à l'île d'Yeu et 110 km/h sur les collines vendéennes. De très fortes vagues déferlent actuellement sur le littoral atlantique.

#### **Évolution prévue**

##### **Vents violents**

Les vents en tournant au secteur ouest deviennent plus forts et les rafales associées à de fortes averses, atteindront 110 à 120 km/h près du littoral.

Dans les terres, les rafales d'ouest atteindront 90 à 100 km/h avec des pointes à 110 km/h par moments.

Après une accalmie nocturne, le vent se renforcera à nouveau en fin de nuit et matinée sur la Vendée avec des rafales de secteur nord-ouest de l'ordre de 110 à 120 km/h sur le littoral et de 90 à 110 km/h dans les terres. Ces vents forts se propageront assez vite en matinée de samedi en conservant des valeurs de 90 à 115 km/h en rafales.

##### **Vagues-Submersion au passage de la tempête « Leiv »**

La surcôte sera importante en léger déphasage avec la pleine mer de samedi matin (coefficient de marée de 61). La zone vulnérable, aux fortes vagues qui déferleront sur le littoral se situe au niveau de l'Anse de l'Aiguillon.

../..





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Période à risque : du samedi 04 février à 08h00 au samedi 04 février à 12h00, heure de pleine mer vers 10 h.

Des submersions sont donc à craindre dans ce secteur.

**Les maires des communes concernées ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services techniques.**

### Conséquences possibles pour le risque de vagues-submersions

- les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs ;
- en cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral ;
- les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens ;
- les objets non correctement arrimés peuvent être emportés ;
- les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme ;
- à proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements ;
- les dégâts peuvent être aggravés suite au vent qui atteindra jusqu'à 90 km/h.

### Conseils de comportement

#### Consignes générales :

- tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias et/ou par votre commune ;
- évitez de circuler en bord de mer ;
- si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

../..





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Habitants du bord de mer :

- protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues ;
- surveillez la montée des eaux.

### Plaisanciers :

- ne prenez pas la mer ;
- ne pratiquez pas de sport nautique ;
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

### Professionnels de la mer :

- évitez de prendre la mer ;
- soyez prudents, si vous devez sortir ;
- à bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..) ;
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

### Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas ;
- ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs ;
- soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise) ;
- éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

### Conséquences possibles pour vent violent

- des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes ;
- les toitures et les cheminées peuvent être endommagées ;
- des branches d'arbre risquent de se rompre ;
- les véhicules peuvent être déportés ;
- la circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière ;
- quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

../..





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Conseils de comportement

- limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent ;
- ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral ;
- en ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers ;
- n'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

**Pour toutes informations :** [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)

